



CABINET DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
Bureau de la communication interministérielle

Nouméa, le 20 septembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

-- RÉFÉRENDUM DU 4 NOVEMBRE 2018 --

DIFFUSION DES CARTES ELECTORALES SPECIALES

Les cartes électorales spéciales pour le référendum du 4 novembre prochain seront envoyées dans le courant du mois d'octobre.

Ce document permet notamment à l'électeur de connaître son bureau de vote. Si vous ne recevez pas votre carte, elle sera disponible dans votre bureau de vote. Vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit et connaître votre bureau de vote en contactant votre mairie.

La carte électorale n'est pas indispensable pour pouvoir voter, mais une pièce d'identité officielle avec photographie est obligatoire.

Attention, les cartes électorales ordinaires et provinciales ne sont pas valables pour le référendum du 4 novembre.

Retrouvez toutes les informations sur www.refendum-nc.fr

Contact presse :
Charlotte Mannevy
☎ 26 64 22 – 77 71 93
@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr

